## VISITE DU MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX À NAÂMA

# Inauguration de la 41e juridiction

***Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Monsieur Tayeb Louh, a effectué dans la journée de jeudi dernier une visite d'inspection et de travail à Naâma, où il a inauguré le siège de la cour de justice et le tribunal administratif au niveau du chef-lieu de la wilaya, jusque-là centralisés au niveau de la wilaya de Saïda.***

Cette nouvelle structure réformée et restaurée en cour a été réalisée pour un coût d'un peu plus de 20 milliards de centimes ; la 41e juridiction au niveau national qui englobera, désormais, les tribunaux de Naâma, Mécheria et Aïn-Sefra.

M. Louh a également procédé à l'installation de M. Bencherif Hadj, président de la cour, et M. Benabdellah Mostefa, procureur général, ainsi que M. Benchehida Azzedine, président du tribunal administratif et M. Djabri Mhamed, commissaire d'Etat.

Dans les halls de la cour, un exposé des activités des tribunaux de la wilaya et les projets en cours de réalisation, notamment le tribunal de Mécheria et un célibatorium à Aïn-Sefra, ont été présentés au ministre. Dans son intervention d'orientation, en abordant les grands axes du secteur de la justice, le membre du gouvernement a déclaré que nous continuons à œuvrer pour l'édification d'un Etat de droit, l'un des grands jalons du programme du président de la République.

De ce fait, dira-t-il, nous avons engagé des réformes énormes et des projets dans le secteur de la justice, à l'exemple de la finalisation du projet du nouveau code de procédures pénales, l'élaboration des textes réglementant la promotion de la formation des magistrats, les nouvelles mesures pour protéger les dénonciateurs des crimes, de blanchiment d'argent, de corruption et de terrorisme. Nous continuons aussi de rapprocher au maximum l'appareil judiciaire du citoyen par l'amélioration du service public, et ouvrir des débats objectifs là où c'est nécessaire ; alors que le magistrat reste le premier garant de l'indépendance de la justice et le garant des libertés et des droits du citoyen et de son bien.

M. Louh a aussi souligné que ces projets sont également conçus pour renforcer la crédibilité de la justice, alléger les mesures et garantir les droits durant l'instruction préliminaire des suspects, l'innocence, la mise sous mandat de dépôt, les procédures de recours et de cassation ainsi que le traitement des dossiers et leur transmission à la Cour suprême dans les plus brefs délais. Le ministre n'a pas manqué de souligner dans la foulée de son discours que son département a été renforcé par deux assesseurs spécialisés, en rappelant que les magistrats doivent être vigilants dans les jugements, et préserver les libertés individuelles, comme ils doivent introduire l'empreinte génétique dans l'instruction et le traitement des affaires afin de lutter contre la falsification.

Pour conclure, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, qui a rendu visite au tribunal de Naâma, a fait savoir aux travailleurs du secteur de la justice, que des efforts sont engagés pour l'amélioration des conditions socioprofessionnelles.

**B. Henine**

## AÏN-TÉMOUCHENT

# Des mal-logés demandent à être évacués des habitations classées «zone rouge»

Les habitants du groupement n°24 à la cité Rabhi-Saïd dans la ville de Aïn-Témouchent demandent aux autorités locales d'intervenir pour trouver une solution à leur problème, qui perdure depuis plus de quinze ans.

Ces habitants disent que leurs habitations, classées zone rouge depuis le séisme qui a ébranlé la wilaya de Aïn-Témouchent un certain 22 décembre 1999, sont menacées d'effondrement à tout moment et représentent un danger imminent ; les concernés ajoutent qu'ils possèdent un seul WC pour tous les habitants du groupement, et lorsqu'il pleut, ils passent les nuits dehors par crainte que les maisons ne s'effondrent sur leurs têtes. Ils ajoutent que leurs enfants sont atteints de plusieurs maladies respiratoires dues à ces habitations insalubres.

«Tous les responsables, passés à la tête de la commune de Aïn-Témouchent, disent, être au courant de leur situation, ils ont même eu des promesses d'être évacués de ces habitations menaçant ruine mais jusqu'à l'heure actuelle, aucune suite ne leur a été donnée et leur patience a des limites.»

**S. B.**

## TLEMCEN

# L'Association des sourds-muets en deuil

***En l'espace de quatre mois, l'Association des sourds de Tlemcen vient de perdre deux de ses principaux fondateurs.***

Après Addou Mokhtar qui fut son président décédé en novembre 2014, Belgherras Boumediène, l'un des membres fondateurs de l'union des sourds vient de succomber à une longue maladie, il était le secrétaire général et interprète du langage des signes et animait en même temps les activités sportives au sein de l'Association. Le défunt est resté fidèle jusqu'à son départ à la retraite, en tant que cadre du CIAJ (Centre d'information et d'animation de la jeunesse).

Entièrement dévoué à la cause des sourds, Belgherras Boumediène était présent à tous les stages de formation et regroupements pédagogiques, il avait accompagné la délégation algérienne à Poitiers en 1986.

Il était l'un de ceux qui encourageait la pédagogie bilingue et a collaboré avec le regretté Jean-François Mercurio pour le lancement de l'école des jeunes de Tlemcen. Aujourd'hui, de nombreux témoignages de sympathie et de solidarité arrivent au siège de l'association, c'est le cas notamment du journal *Echo Magazine* (France) qui exprime ses vifs condoléances à la famille de Boumediène et à l'ensemble de la communauté des sourds de la wilaya de Tlemcen.

Cependant, Adil Azzouni est l'un des amis les plus proches du défunt qui reste très touché par cette disparition, il n'a pu retenir son émotion et s'engage à poursuivre la mission et le chemin tracé par le défunt. En ce mois de février 2015, le foyer de l'Association est plongé dans une immense tristesse.

**M. Zenasni**

## RELIZANE

# À quand l'ouverture de la bibliothèque communale ?

***La bibliothèque communale de Sidi-Khettab, dans la wilaya de Relizane, n'a pas encore ouvert ses portes au public alors qu'elle a été achevée et réceptionnée il y a presqu'un an.***

Cette infrastructure culturelle qui a nécessité une enveloppe colossale sur le budget de l'Etat et de l'APC semble décorer l'espace d'implantation alors que l'année scolaire tire à sa fin. Ce retard pousse les citoyens à se demander à quand son ouverture alors qu'elle accuse une absence d'équipements, de livres et de matériel informatique pouvant aider les jeunes et les scolarisés dans leurs études.

Du côté de l'APC, certains élus ne peuvent répondre objectivement sur la date de son ouverture. Aussi, si l'Assemblée populaire communale n'est pas en mesure de prendre en charge cette bibliothèque, pourquoi ne se décharge-t-elle pas de sa gestion au profit de la Direction de la culture de Relizane ?

**A. Rahmane**

## LYCÉE LOTFI D'ORAN

# La mort programmée d'un établissement emblématique

***Un an après avoir déjà alerté l'opinion publique et les responsables de tous bords, voilà que le CLA remet cela une nouvelle fois pour dénoncer le traitement infligé au lycée Lotfi d'Oran, l'un des plus emblématiques.***

Dans une missive transmise à la presse, le délégué local du CLA au sein de cet établissement dénonce, très longuement, l'état de dégradation et de détérioration touchant cet établissement «sans que personne au niveau de l'académie ou du ministère ne fasse un geste pour stopper cette destruction», est-il dit d'emblée. Une atteinte qui ne touche pas seulement les murs, mais le fonctionnement même de ce lycée, du fait des interférences coupables émanant de la Direction de l'éducation comme expliqué dans la lettre «chaque rentrée scolaire, les enseignants sont confrontés à des surprises soit par la diminution de divisions soit par la suppression de postes pour viser certains professeurs qui crient haut et fort ce phénomène et qui ont été témoins des belles années de ce lycée».

D'ailleurs la situation est telle que le CLA va tenir une AG dès la fin des examens du second trimestre «pour répondre aux décisions anti-pédagogiques et douteuses des responsables de la Direction de l'éducation d'Oran», ajoutant plus loin que cela se fait dans l'indifférence de la ministre de l'Education, pourtant informée de ce qui «se trame à la Direction de l'éducation d'Oran», s'étonnant qu'aucune vraie commission d'enquête n'ait été diligentée. Rappelant la réputation de fleuron du lycée Lotfi, le signataire du document évoque la surcharge des classes, avec 40 élèves en moyenne pour les 1res années, en tout 1 700 élèves avec 104 enseignants, deux surveillants généraux et 10 adjoints d'éducation. Mais le gros reproche fait à l'académie d'Oran est ainsi évoqué : «Nous assistons ces dernières années à des décisions de la part de la Direction de l'éducation pour des élèves sans niveau avec de très basses notes (moins de 07/20 de moyenne), âgés, indisciplinés, renvoyés ou venant d'écoles privées dont le parcours était douteux qui étaient dirigés vers ce lycée. Certains parents d'élèves font la loi et choisissent la classe et les enseignants de leurs enfants». Sur un autre chapitre, le CLA dénonce la montée de la violence liée au manque de personnel parlant «d'agression, vols, destruction de tableaux, de fenêtres, de portes, disputes violentes entre élèves, agressions aux alentours du lycée et le comble c'est que lorsque les enseignants et l'administration essaient de limiter ce phénomène la Direction de l'éducation s'y oppose». Là encore, l'intervention de la Direction de l'éducation est mise en relief lorsqu'il s'agit d'appliquer une sanction du conseil de discipline à l'endroit d'élèves coupables d'actes graves, selon le signataire.

Bien d'autres faits sont mis en avant dans cette lettre et le CLA de parler d'un rapport sur les dépassements et trafics graves qui sera rédigé et rendu public, pour inciter les autorités à agir. Un dossier qui est loin d'être clos.

**Fayçal M.**